

**MAIRIE de
CORAY
(29 370)**

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 14/11/2024
DCM 2024-11/01**

Convocation 08/11/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, QUINTIN Maurice, PICARD-CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.</p> <p>Procurations : Mme ABALAIN Fabienne à Mme TREUJOU Maryvonne, Mme LE NADER Christelle à Mme CALVARY LE METAYER Anita, M. PERROT Thomas à M. LE BORGNE Eric</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 08/11/2024	
Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19 Pour : 19 Contre : Abstentions :	

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE
PAR DELEGATION : DROIT DE PREEMPTION**

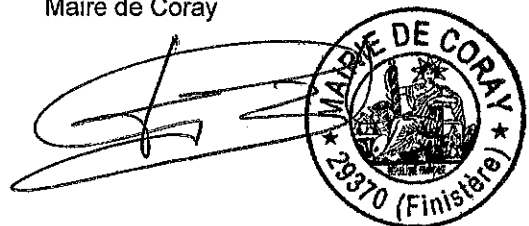
Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération du 25 février 2009, a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur les immeubles situés en Zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Elle informe le Conseil Municipal des projets de vente d'immeubles situés dans ces zones :

Propriétaire	Adresse du terrain	Parcelle (Section n°)	Surface en m2	Zonage
MORVAN Consorts	8, chemin de Brec'horay	D-859	1745	Uhc
LE CŒUR Philippe	10, rue de Pen Pavé	E-555, E-909, E-1185, E1186, E-1785, E-1788	902	Uha
BERNARD Annick et Aude	Rue de Tachen Foire	E-1588, E-1589	1554	Uhc

Le Conseil Municipal prend acte de l'information du non exercice du droit de préemption sur ces propriétés.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



**MAIRIE de
 CORAY
 (29 370)**
 ☎ 02 98 59 10 10
 📠 02 98 59 70 71
 mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
 du 14/11/2024
 DCM 2024-11/02**

<p>Convocation 08/11/2024</p> <p>Affichage 08/11/2024</p> <p>Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19 Pour : 15 Contre : Abstentions :</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, QUINTIN Maurice, PICARD-CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.</p> <p>Procurations : Mme ABALAIN Fabienne à Mme TREUJOU Maryvonne, Mme LE NADER Christelle à Mme CALVARY LE METAYER Anita, M. PERROT Thomas à M. LE BORGNE Eric</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
--	---

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente la décision modificative n°2 du budget principal afin d'alimenter le chapitre 012 « Charges de Personnel et frais assimilés »

Dépenses de Fonctionnement

		Avant DM		Après DM
Chapitre 012, Charges de Personnel		617 372	+ 70 000	687 372
6411	Personnel titulaire	323 072	+20 000	343 072
6413	Personnel non titulaire	45 000	+ 30 000	75 000
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	180 000	+ 20 000	200 000
Chapitre 011, Charges à caractère général		540 200	- 70 000	470 200
60613	Chauffage	40 000	- 20 000	20 000
60628	Autres fournitures non stockées	8 000	- 8 000	0
60632	Fournitures de petit équipement	30 000	- 5 500	24 500
611	Contrats de prestations de service	100 000	- 15 000	85 000
615228	Entretien et réparation Autres bâtiments	5 000	- 5 000	0
615232	Entretien et réparation Réseaux	6 500	- 6 500	0
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 000	- 5 000	3 000
6288	Autres services extérieurs	5 000	- 5 000	0

Au niveau budgétaire la section de fonctionnement dans sa partie Dépenses reste équilibrée à hauteur de 1 864 595,28 euros.

Les conseillers municipaux, Mme Maryvonne TREUJOU, Mme Fabienne ABALAIN par procuration, M. Maurice QUINTIN et Franck STERVINOU ont fait part à l'assemblée de leur refus de prendre part au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré, adopte à 15 voix pour, la décision modificative n°2 du budget principal.



Pour extrait conforme,
 Joëlle LE BIHAN,
 Maire de Coray

MAIRIE de

CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 14/11/2024
DCM 2024-11/03

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20241122-DCM_2024_11_03-DE

Convocation
08/11/2024

Affichage
08/11/2024

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, QUINTIN Maurice, PICARD-CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

Procurations : Mme ABALAIN Fabienne à Mme TREUJOU Maryvonne, Mme LE NADER Christelle à Mme CALVARY LE METAYER Anita, M. PERROT Thomas à M. LE BORGNE Eric

M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente la décision modificative n°2 du budget assainissement afin de comptabiliser les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Depuis le passage à la nomenclature comptable M57, il est impératif de prévoir une provision pour dépréciation des créances douteuses de plus de 2 ans. La comptabilisation des dotations aux provisions pour créances douteuses repose sur des écritures comptables d'ordre mixte.

Une créance devient douteuse dès lors qu'apparaissent des indices certains de difficulté de recouvrement ou dès lors qu'elle a fait objet d'une contestation sérieuse : il est alors nécessaire de constater une provision car la valeur des titres pris en charge par la comptabilité peut s'avérer inférieure à celle attendue et générer une charge.

Le calcul du montant de la provision pour dépréciation des créances douteuses est basé sur l'application d'un taux forfaitaire de 15% aux restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire.

Ainsi, chaque fin d'année, les comptes seront mouvementés par un mandat d'ordre mixte au 6817 ou 7817.

Afin de comptabiliser les ajustements de provisions pour créances douteuses du budget assainissement 2024, il faut émettre un mandat d'ordre mixte au compte 6817 pour un montant de 462,33 €. Or, ce compte n'a pas été budgété en 2024.

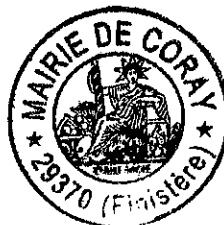
			Avant DM		Après DM
Chapitre 68, Dotations aux amortissements et aux provisions			0	+ 500	500
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		0	+500	500
Chapitre 011, Charges à caractère général			33 500	- 500	33 000
6068	Autres matières et fournitures		3 500	- 500	3 000

Au niveau budgétaire la section de fonctionnement dans sa partie Dépenses reste équilibrée à hauteur de 128 800,00 euros.

Les conseillers municipaux, Mme Maryvonne TREUJOU, Mme Fabienne ABALAIN par procuration, M. Maurice QUINTIN et Franck STERVINOU ont fait part à l'assemblée de leur refus de prendre part au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **adopte** à 15 voix pour, la décision modificative n°2 du budget Assainissement.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



<p>Convocation 08/11/2024</p> <p>Affichage 08/11/2024</p> <p>Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19 Pour : 15 Contre : Abstentions :</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, QUINTIN Maurice, PICARD-CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.</p> <p>Procurations : Mme ABALAIN Fabienne à Mme TREUJOU Maryvonne, Mme LE NADER Christelle à Mme CALVARY LE METAYER Anita, M. PERROT Thomas à M. LE BORGNE Eric</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
--	---

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET EAU

Madame le Maire présente la décision modificative n°2 du budget Eau afin de comptabiliser les reprises de subvention par des écritures d'ordre mixte.

La reprise de subvention permet à la collectivité de régulariser la charge d'amortissement d'un investissement passée en comptabilité en retranchant la fraction correspondant à la subvention attribuée pour ce même investissement.

Suite à une attribution de subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 52 390,77 € en 2023 sur le programme AEP de Stang Castel, Kerdanet, les crédits prévus au BP 2024 ne sont pas suffisants pour comptabiliser le total des Reprises de subvention étalé sur 50 ans.

Dépenses d'investissement		AVANT DM		APRES DM
Ch 040	Opération de transfert entre sections	950	+ 1 050	2 000
1391 (ordre)	Subventions d'équipement	950	+ 1 050	2 000
Recettes de fonctionnement				
Ch-042	Opération de transfert entre sections	60 000	+ 1050	61 050
777 (ordre)	Quote-part des subventions d'équipement	950,00	+ 1 050	2 000
Dépenses de fonctionnement				
Ch 023	Virement à la section d'investissement	0	+ 1 050	1 050
Recettes d'investissement				
Ch 021	Virement de la section d'exploitation	0	+ 1050	1 050

Au niveau budgétaire, les sections restent équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 207 126,21 euros en fonctionnement et 466 741,00 euros en investissement.

Les conseillers municipaux, Mme Maryvonne TREUJOU, Mme Fabienne ABALAIN par procuration, M. Maurice QUINTIN et Franck STERVINOU ont fait part à l'assemblée de leur refus de prendre part au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré, adopte à 15 voix pour, la décision modificative n°2 du budget Eau.



Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray

MAIRIE de

CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10

☎ 02 98 59 70 71

mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 14/11/2024
DCM 2024-11/05

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20241122-DCM_2024_11_05-DE

Convocation
08/11/2024

Affichage
08/11/2024

Nombre de
Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Pour : 15

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, QUINTIN Maurice, PICARD-CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.

Procurations : Mme ABALAIN Fabienne à Mme TREUJOU Maryvonne, Mme LE NADER Christelle à Mme CALVARY LE METAYER Anita, M. PERROT Thomas à M. LE BORGNE Eric

M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2025

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs communaux 2024 pour l'année 2025 sous réserve de certains tarifs soumis à un indice de révision.
Suite au transfert de compétences au 1er janvier 2025, les tarifs communaux Eau et Assainissement sont supprimés.

Droit de place

Prestation	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Commerçants réguliers du marché	40,00 € / trimestre	40,00 € / trimestre
Installation hebdomadaire ponctuelle au marché	3,5 €	3,5 €
Déballeur occasionnel (camion outillage, autre activité commerciale)	20 €	20 €
Facturation festival interceltique		
	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Location 800 chaises	1000,00	1000,00
Loyers communaux		
Augmentation des tarifs annuels des locations de terrains communaux suivant la variation de l'indice national des fermages 2024 (122,55) qui est de +5,23 % par rapport à 2023 (116,46) (arrêté du 13/07/2022).		
	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Terrains loués		
Parcelles G 287 (5630 m ²), G 288 (5000 m ²), G 302 (11 897m ²), G 895 (7372 m ²), G 896 (1578 m ²), G 958 (9238 m ²)	189 €	198,89 €
Parcelles G 360 (13 242 m ²), G 368 (6 200 m ²)	222,73 €	234,38 €
Logements communaux *		
*soumis à une variation en fonction de l'indice de référence trimestriel des loyers		
Immeuble	Tarifs 2024	Tarifs 2025
3 bis rue Grégoire Le Cam	600,00	614,80
1 rue de Pors Clos	696,95	713,59
4 bis, rue de Kerhuel	367,40	376,47

Concessions et prestations au cimetière

Tarifs appliqués au cimetière sur les concessions de 15, 30 et 50 ans et sur les emplacements au columbarium pour 2025 :

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20241122-DCM_2024_11_05-DE

PRESTATION	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Concession simple (2 m ²) 15 ans	45 €	45 €
Concession simple (2 m ²) 30 ans	90 €	90 €
Concession simple (2 m ²) 50 ans	200 €	200 €

Concession double (4 m ²) 15 ans	90 €	90 €
Concession double (4 m ²) 30 ans	180 €	180 €
Concession double (4 m ²) 50 ans	400 €	400 €

Columbarium : concession 15 ans	227,05 €	227,05 €
Columbarium : concession 30 ans	295,30 €	295,30 €

SALLE POLYVALENTE PORS CLOS	Associations de Coray	Habitants de Coray Journée	Habitants de Coray week-end	Extérieur de Coray Journée
GRANDE SALLE	Gratuit	200,00 €	350,00 €	380,00 €
SALLE LA GRANGE	Gratuit	100,00 €	180,00 €	150,00 €
SALLE JEAN PÉRENNEC	Gratuit	60,00 €	-	80,00 €
CUISINE	Gratuit	80,00 €	150,00 €	100,00 €
CHAUFFAGE du 01/10 AU 31/03	Gratuit	60,00 €	60,00 €	60,00 €
SONO	Gratuit	60,00 €	60,00 €	80,00 €
Barnums, tables et chaises : fête des voisins, fêtes de quartiers		Gratuit	Gratuit	
CAUTION LOCATION SALLE			1 000,00 €	
CAUTION MÉNAGE			300,00 €	
CAUTION MATÉRIELS			1 000,00 €	
CAFE ENTERREMENT SALLE LA GRANGE ½ J.		50,00 €		
CAFE ENTERREMENT GRANDE SALLE ½ J.		100,00 €		

Les conseillers municipaux, Mme Maryvonne TREUJOU, Mme Fabienne ABALAIN par procuration, M. Maurice QUINTIN et Franck STERVINOU ont fait part à l'assemblée de leur refus de prendre part au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré, adopte à 15 voix pour, les tarifs communaux 2025 présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
☎ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 14/11/2024
DCM 2024-11/07

Envoyé en préfecture le 22/11/2024
Reçu en préfecture le 22/11/2024
Publié le
ID : 029-212900419-20241122-DCM_2024_11_07-DE

Convocation 08/11/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, QUINTIN Maurice, PICARD-CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.</p> <p>Procurations : Mme ABALAIN Fabienne à Mme TREUJOU Maryvonne, Mme LE NADER Christelle à Mme CALVARY LE METAYER Anita, M. PERROT Thomas à M. LE BORGNE Eric</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 08/11/2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 16	
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CADRE DE VIE

Mme Nelly PICARD-CARRER donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2024.

Présents : Nelly PICARD CARRER, Michel SANSEAU, Michel LE SANN, Josiane LE GUERN, Marie LE STER, Eric LE BORGNE, Franck STERVINOU. Invités : Mikaël BERRIET, Hugo PLOE
Excusés : Joëlle LE BIHAN, Yann BOUGUENNEC

DECORATIONS DE NOEL

Sapins de Noël :

- 1 mairie
- 3 école
- 1 ehpad
- 1 église (grand)
- 7 route de Quimper
- 2 route de Leuhan (pas de petits)
- 2 place de l'église
- 1 salle de Pors Clos

Installation des illuminations de l'église et des décors bois semaine 49.

Prévoir location de la nacelle pour pose et dépose (afin de ne pas trop tarder en janvier).

Illuminibreizh posera son dispositif semaine 50.

Place de l'église : prévoir un paillage propre aux pieds de la structure lumineuse.

Tout doit être opérationnel pour le 06 décembre

BILAN Année 2024

- Fleurissement : Retours positifs. Hugo PLOE pense qu'il a manqué un peu de couleurs. Il souligne une année extrêmement pluvieuse qui a compliqué certaines tâches.
- Espaces verts : Hugo PLOE souligne que la transition vers des espaces plus vivaces commence à porter ses fruits.
- Vols de plants en recrudescence

FLEURISSEMENT 2025

Le choix est laissé à Hugo PLOE.

La mise en jardinière sera effectuée par une équipe de bénévoles pour un moment de convivialité, les corayens seront invités à y participer

OPERATIONS A VENIR

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20241122-DCM_2024_11_07-DE

- Présentation du devis pour l'achat de vivaces des futures réception des produits
- Foenneg Lenn : regarnissage de l'espace jeux. Les copeaux ne sont plus suffisants
- Carront Glas : changement de la table de pique-nique. Pas de bois mais plutôt un mobilier en résine
- Pors Clos : les mégots de cigarette s'accumulent devant l'entrée de la salle. Le cendrier volé sera remplacé
- Rue de la Forge : retrait des arbres avec dessouchage et semis de gazon pour une année.

Chantiers à terminer pour fin avril :

- Rue de la Gare : évacuation des bâches, semis gazon, plantation d'arbrisseaux sur le rond-point dessoucher les rosiers et semis de gazon
- Rue de Leuhan à hauteur des services techniques, le parterre doit être complètement modifié : tout doit être retiré, les plants placés sur d'autres espaces verts, retrait, là aussi, des bâches plastiques, gazon et pittosporums de forme arrondie installés.
- Place de l'Église : nettoyer la partie basse de la fontaine. Changer le banc en place pour installer celui stocké aux services techniques, plus en harmonie avec le lieu. Le banc retiré sera réinstallé à Lannurien.

CIMETIERE

Le 1er novembre s'est passé dans de bonnes conditions.
Les outils devront être positionnés dans les cabanes dédiées ainsi que des arrosoirs et des balayettes.
L'implantation de récupérateurs d'eau est à imaginer au plus vite.

Prochaine commission fin avril

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Mme Nelly PICARD-CARRER de ce compte-rendu.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray



MAIRIE de

CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
✉ 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

**Séance du Conseil Municipal
du 14/11/2024
DCM 2024-11/06**

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 029-212900419-20241122-DCM_2024_11_06-DE

Convocation 08/11/2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs BARRÉ Karine, BOUGUENNEC Yann, CALVEZ Cécile, CALVARY LE METAYER Anita, CORNIC LE STER Marie, KEROUE Jean-Luc, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, QUINTIN Maurice, PICARD-CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, STERVINOU Franck, TREUJOU Maryvonne.</p> <p>Procurations : Mme ABALAIN Fabienne à Mme TREUJOU Maryvonne, Mme LE NADER Christelle à Mme CALVARY LE METAYER Anita, M. PERROT Thomas à M. LE BORGNE Eric</p> <p>M. Yann BOUGUENNEC a été élu secrétaire de séance.</p>
Affichage 08/11/2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice : 19	
Présents : 16	
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre :	
Abstentions :	

OBJET : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

M. Michel SANSEAU donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la réunion du 16 Octobre 2024.

Présents : Joëlle Le Bihan, Éric le Borgne, Michel Sanséau, Marie Cornic Le Ster, Michel le Sann, Jean-Luc Kéroué, Yann Bouguennec, Francis Le Naour, Franck Stervinou et Maurice Quintin.

Absents excusés : Nelly Picard Carrer, Christelle Le Nader et Karine Barré.

Assistait : Mikaël Berriet. Responsable des services techniques.

La commission s'est déplacée sur les sites suivants :

1 - À l'école :

La clôture de l'école : le grillage rigide avec soubassement béton et les portillons ont été posés par l'entreprise Danielou Paysage pour un montant de 16 563,26 euros TTC.

2 - À Pors Clos :

21 - Sécurisation :

Pour sécuriser l'accès à la salle de Gouren et les escaliers, des mains courantes ont été fabriquées et installées par MB Métal pour un coût de 7 455,00 euros TTC.

22 - Aménagements :

Les agents du service technique de la Communauté de Communes réaliseront :

- Une dalle bétonnée pour recevoir les différentes poubelles de l'espace « ordures ménagères » pour un montant de 2 002,67 euros TTC.

- Trois parterres de béton désactivés avec des roches et des emplacements pour végétaux pour un montant de 7 090,57 euros TTC.

- Un palis en ardoise derrière la scène extérieure pour un montant de 2 879,52 euros TTC.

Le grillage et le portail du jardin de Pors Clos donnant sur la route de Quimper seront remplacés pour une clôture de style « Creazen » posée par LP Paysages pour un montant de 6 228,00 euros TTC.

3 - Aux vestiaires de Beg Ménez :

Une rénovation sera entreprise :

- Quatre portes en bois seront remplacées par des portes en PVC par Donnard Charpente Menuiserie pour un montant de 3 718,00 euros TTC.

- Un carrelage au sol sera posé par Sébastien Helpin pour un montant de 3 480,18 euros TTC.

Puis la commission a abordé en salle à la mairie :

4 - Le bureau des permanences :

Un agencement sera réalisé par l'entreprise MAS pour un montant de 8 131,33 euros TTC.

5 - Chemins ruraux :

Des demandes d'achats ont été formulées : à Calvigne (102 m²), à Coat Outon (400 et 746 m²), à Kerad'hoc (1 415 m²), à Kerzest (2 670 m²), à Pen Hoat (1 120 m²), à Pen Leign (3 700 m²) et à Kerezec (267 m²).

Des régularisations sont à effectuer à Stang Castel (240 m²), à Kervenguen (178 m²) et à Créac'h Corvé (1 627 m²).

Le CDG 22 nous accompagnera dans ces démarches.

Envoyé en préfecture le 22/11/2024
Reçu en préfecture le 22/11/2024
Publié le
ID : 029-212900419-20241122-DCM_2024_11_06-DE

6 – Questions diverses et d'actualité :

61 – La cloche :

Le bon à réaliser a été transmis à la fonderie Paccard par l'entreprise Art Camp.

62 – Éclairage public :

Pour faire suite au SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière), une étude et un devis ont été demandés à l'entreprise Citéos pour le remplacement de 46 luminaires (23 route de Leuhan, 12 route de Rosporden et 11 route de Quimper).

63 – Le monument aux morts :

Une couche de dorure sur les inscriptions a été appliquée par Loriane Le Grand pour un montant de 2 760 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à M. Michel SANSEAU de ce compte-rendu.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray

